

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 3 MAI 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Lac-Saguay tenue à huis clos conformément à l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux le lundi 3 mai 2021 à 18h30 à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillères, Mireille Decelles et Carmen Lepage, les conseillers Michel Chouinard, Pierre Gravel et Jean-Pierre Allard.

Sous la présidence de la mairesse Francine Asselin-Bélisle. Aussi présent monsieur Richard Gagnon secrétaire-trésorier et directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le secrétaire-trésorier, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 18h30.

2021-05-01
Ordre du
jour

1. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Pierre Gravel
Appuyé par Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1) Ordre du jour
- 2) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 avril 2021
- 4) Adoption du registre des paiements fournisseurs et des salaires au 30 avril 2021
- 5) Contrat de travail – Directeur général
- 6) Commission municipale du Québec - Rapport d'audit sur la formation en éthique et en déontologie des membres du conseil municipal
- 7) Avis de motion – Modification au Règlement 2018-05 sur la gestion contractuelle
- 8) Projet de règlement 2021-07 modifiant le Règlement 2018-05 sur la gestion contractuelle
- 9) Projet de règlement 2021-08 relatif à la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Lac-Saguay
- 10) RIDR – Principe de gratuité aux citoyens pour les matériaux secs triés non recyclables
- 11) Adoption de la Charte municipale pour la protection de l'enfant
- 12) Avis de motion – Règlement relatif aux animaux domestiques
- 13) Déclaration contre la violence conjugale
- 14) Suivi des dossiers
- 15) Varia
- 16) Correspondance et information
- 17) Période de questions
- 18) Levée de la séance

Adoptée

2021-05-02

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021

Il est proposé par Mireille Decelles
Appuyé par Jean-Pierre Allard
Et d'adopter à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 12 avril 2021 soit approuvé tel que rédigé par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2021-05-03

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 AVRIL 2021

Il est proposé par Carmen Lepage
Appuyé par Michel Chouinard
Et d'adopter à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 19 avril 2021 soit approuvé tel que rédigé par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

- 2021-05-04 **4. ADOPTION DU REGISTRE DES PAIEMENTS FOURNISSEURS ET DES SALAIRES AU 30 AVRIL 2021**
- Il est proposé par Mireille Decelles
Appuyé par Michel Chouinard
Et résolu à l'unanimité :
- D'adopter le registre des paiements au 30 avril 2021 soit :
- le registre des paiements, portant les numéros C2100100 à C2100136 et les paiements directs L2100025 à L2100029 totalisant 81 171.86\$ et portant sur la période du 1^{er} avril au 30 avril 2021;
 - le registre des salaires, portant les numéros D2100083 à D2100107 (employés) totalisant 13 555.53\$ et portant sur la période du 1^{er} avril au 30 avril 2021.
- Adoptée
- 2021-05-05 **5. CONTRAT DE TRAVAIL – DIRCTEUR GÉNÉRAL**
- Suite aux discussions relativement au contrat de travail du directeur général.
- Il est proposé par Carmen Lepage
Appuyé par Mireille Decelles
Et résolu à l'unanimité :
- De reporter l'approbation et le sujet du contrat de travail à une séance ultérieure.
- Adoptée
- 2021-05-06 **6. COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC – RAPPORT D'AUDIT SUR LA FORMATION EN ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL**
- Il est proposé par Jean-Pierre Allard
Appuyé par Michel Chouinard
Et résolu à l'unanimité :
- D'accepter le dépôt du rapport d'audit de la Commission municipale du Québec relativement à la formation en éthique et déontologie des membres du conseil municipal.
- Adoptée
- 2021-05-07 **7. AVIS DE MOTION – MODIFICATION AU RÈGLEMENT 2018-05 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**
- Il est, par la présente, donné avis de motion, par Mireille Decelles conseillère, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement 2021-07 modifiant le Règlement 2018-05 sur la gestion contractuelle.
- Adoptée
- 2021-05-08 **8. PROJET DE RÈGLEMENT 2021-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2018-05 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**
- ATTENDU QUE** le Règlement 2018-05 sur la gestion contractuelle a été adopté par la Municipalité le 4 juin 2018, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « *C.M.* »);
- ATTENDU QUE** la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

ATTENDU QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné à la séance du 3 mai 2021;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Chouinard

Appuyé par Pierre Gravel

Et résolu à l'unanimité :

D'accepter pour dépôt le projet de Règlement 2021-07 modifiant le Règlement 2018-05 sur la gestion contractuelle.

Adoptée

2021-05-09

9. PROJET DE RÈGLEMENT 2021-08 RELATIF À LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SAGUAY

ATTENDU QUE l'article 491, du *Code municipal du Québec* permet au conseil d'adopter des règlements pour régler la conduite des débats du Conseil et le maintien de l'ordre durant les séances;

ATTENDU QUE le conseil désire se doter d'un règlement sur la régie interne des séances du conseil;

ATTENDU QU' un avis de motion a dûment été donné lors de la séance du 1 mars 2021;

ATTENDU QU' une copie du projet de règlement 2021-08 est remise aux membres du conseil;

Il est proposé par Michel Chouinard

Appuyé par Mireille Decelles

Et résolu à l'unanimité :

D'accepter le dépôt du projet de Règlement 2021-08 relatif à la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Lac-Saguay.

Adoptée

2021-05-10

10. RIDR – PRINCIPE DE GRATUITÉ AUX CITOYENS POUR LES MATÉRIAUX SECS TRIÉS NON RECYCLABLES

Il est proposé par Jean-Pierre Allard

Appuyé par Pierre Gravel

Et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité de Lac-Saguay prend en charge le tonnage des matériaux secs triés non recyclables (équivalent d'un maximum d'une remorque de 10' x 5' x 2') apportés par ses citoyens et que cette mise en application soit effective à partir du 20 mai 2021.

Adoptée

2021-05-11

11. ADOPTION DE LA CHARTE MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT

En mémoire d'Aurore Gagnon, « l'enfant martyr », et du centième anniversaire de son décès, et des autres victimes.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente *Charte municipale pour la protection de l'enfant*;

CONSIDÉRANT QU' une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

CONSIDÉRANT QU' une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

CONSIDÉRANT QU' une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU' une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

Il est proposé par Mireille Decelles

Appuyé par Carmen Lepage

Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la municipalité de Lac-Saguay adopte la *Charte municipale pour la protection de l'enfant* et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

Adoptée

2021-05-12

12. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF AUX ANIMAUX DOMESTIQUES

Il est, par la présente, donné avis de motion, par Carmen Lepage conseillère, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement relatif aux animaux domestiques.

2021-05-13

13. DÉCLARATION CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

CONSIDÉRANT QUE la charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2015, l'ensemble des services de police du Québec ont enregistré 19 406 infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal. Ces infractions représentent près du tiers (30,2%) de tous les crimes commis envers la personne;

CONSIDÉRANT QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT QU' il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

CONSIDÉRANT la résolution 2017-05-16

CONSIDÉRANT les trop nombreux récents événements de violence conjugale survenus au Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Carmen Lepage

Appuyé par Pierre Gravel

Et résolu à l'unanimité :

De réitérer la proclamation de la Municipalité de Lac-Saguay alliée contre la violence conjugale et qu'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ, la FQM ainsi qu'à la MRC d'Antoine-Labelle.

Adoptée

14. SUIVI DES DOSSIERS

15. CORRESPONDANCE ET INFORMATION

16. VARIA

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

2021-05-14

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Michel Chouinard

Appuyé par Jean-Pierre Allard

Et résolu à l'unanimité :

Que la séance du conseil soit terminée et levée à 20h20.

Adoptée

Francine Asselin-Bélisle, mairesse

Richard Gagnon, directeur général

CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE

Je soussigné, Richard Gagnon, directeur général, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer l'ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des comptes de la résolution 2021-05-04.

Richard Gagnon, directeur général

Je, Francine Asselin-Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Asselin-Bélisle, mairesse